

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SEPTIÈME (487^e) RÉUNION ORDINAIRE DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, TENUE LE 23 AVRIL 2019, À LA SALLE GÉRARD-ARGUIN (LOCAL H7-1190) DU PAVILLON ALPHONSE-DESJARDINS

RÉSOLUTION CAD-11911

Évaluation de professeurs réguliers permanents – Trimestre Hiver 2019

- ATTENDU** l'article 8 de la convention collective conclue 31 mars 2015 entre le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec à Chicoutimi et l'Université du Québec à Chicoutimi concernant notamment l'évaluation des professeurs;
- ATTENDU** les critères et la procédure des assemblées départementales en ce qui a trait à l'évaluation des professeurs réguliers permanents;
- ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

Sur PROPOSITION de M. Denis Bilodeau, APPUYÉE par Mme Christyne Fortin, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- DE** prendre acte du rapport du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim concernant l'évaluation des professeurs réguliers permanents de l'Université du Québec à Chicoutimi – Trimestre Hiver 2019, tel qu'annexé à la présente et en faisant partie intégrante.

La secrétaire de réunion,



Marie-Julie Potvin

Saguenay, le 24 avril 2019